

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 26 janvier 2026

Délibération n° 2026.01.03

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 19 janvier 2026

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMEREVCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et M. Annick MONLON, Gaëlle RAYNAUD et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet : Engagement d'investissements avant le vote du budget

Selon l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit néanmoins préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif de l'exercice, lors de son adoption.

Au titre du **budget principal de la Commune de Lancié** les crédits ouverts à la section d'investissement de l'exercice 2025 s'élèvent à 3 545 699.90 € TTC, hors remboursement d'emprunt, soit une autorisation d'engagement anticipé possible d'un montant de 886 424.98 € TTC représentant le quart des crédits ouverts à chaque chapitre.

Afin de pouvoir faire face aux urgences, sans attendre le vote du budget primitif 2026, Monsieur le Maire propose d'engager par anticipation les dépenses énumérées ci-après :

Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Compte 2111 : Achat de parcelles de terrains (acte notarié signé) pour un montant de 14 500 € TTC

- Compte 21838 : intervention du prestataire informatique sur un ordinateur de l'accueil de la mairie pour un montant de 468 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ◆ **D'APPROUVER** l'engagement par anticipation des dépenses énumérées ci-dessus,
- ◆ **D'APPROUVER** l'ouverture des crédits nécessaires au budget 2026 pour un montant total de **14 968 € TTC**.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

